



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

ZAE DU THEIL

10 mars 2016

La Communauté de Communes de Noblat a racheté, au cours de l'année 2006, à la commune de Saint Léonard de Noblat des terrains, au Theil, pour créer la Zone d'Activité Economique pour mettre en application la compétence obligatoire de « développement économique ». La cession des terrains a été effectuée pour le montant des emprunts restants à courir (5 556,12 € par an sur 9 ans pour le crédit agricole et 7 667,96 € par an sur 10 ans pour DEXIA).

En 2007, pour compléter la réserve foncière, l'intercommunalité a acquis des terrains, en partie nord du territoire qui compose la ZAE du Theil, à Madame DU CHAPELET. En 2008, la Communauté de Communes de Noblat a acheté trois nouveaux terrains (à l'indivision DELALLE, à Mme et M. FAUCHER et à la société SCI GUTENBERG) pour un montant total de 2 302 € (frais de notaire en sus). Elle a également cédé un terrain, pour 1 €, à Mme et M. FAUCHER (division d'une parcelle pour installation d'une clôture). En 2009, l'échange de parcelles avec Madame DU CHAPELET a permis d'atteindre le périmètre définitif de la partie sud de la ZAE.

Après avoir obtenu les autorisations administratives nécessaires, la Communauté de Communes de Noblat a commencé à céder les premières parcelles de ce parc d'activités : une parcelle de 3 042 m² a été cédée pour un montant de 19 773,00 € HT, une seconde vente, d'une parcelle de 7 903 m² est intervenue pour un montant de 68 566,64 € HT et une dernière parcelle, d'une surface de 1 150 m² a été vendue pour 4 795,50 € HT.

Il est à noter que de nombreuses écriture « de stock » ont été passées sur ce budget en 2014.

1 Dépenses

Les seules dépenses à intervenir résulteront du remboursement des emprunts (capital + intérêts) soit 16 171,93 € (8 791,54 + 7 380,39 €). Pour mémoire, en 2015, il avait été remboursé 21 922,90 € (13 975,71 + 7 947,19) mais un emprunt s'est terminé en août 2015. Ce montant 2015 était déjà bien inférieur à 2014 (28 007,33) en raison de la fin d'un emprunt qui est intervenue en septembre 2014.

2 Recettes

Comme ce budget ne nécessite plus de subvention d'équilibre de la part du budget principal, la seule recette proviendrait de cession de terrains.